



# BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin–N° 14/2021  
SGDDI–N° 17825908  
Date : 2021-08-20  
A – M – J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse [www.tc.gc.ca/bsn-ssb](http://www.tc.gc.ca/bsn-ssb) pour voir les bulletins existants et aussi vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



**Objet :** Mise à jour du programme de conformité des petits bâtiments destiné aux bâtiments de pêche d'une jauge brute de 15 ou moins

Ce bulletin remplace le bulletin de la sécurité des navires no [06/2019](#)

## Objectif

En 2018, Transports Canada a lancé une nouvelle composante de son Programme de conformité des petits bâtiments. Le programme inclus désormais les petits bâtiments de pêche d'une jauge brute de 15 ou moins. Le présent bulletin fournit de l'information sur le programme aux propriétaires et aux exploitants de petits bâtiments de pêche commerciale.

### **\*\*\*Mise à jour\*\*\***

En août 2021, Transports Canada a lancé une nouvelle application en ligne.

## Portée

Le présent bulletin s'applique à tous les propriétaires et exploitants de petits bâtiments de pêche commerciale canadiens d'une jauge brute de 15 ou moins.

## Ce que vous devez savoir

Pour posséder ou exploiter un petit bâtiment de pêche commerciale, vous devez satisfaire aux diverses exigences en matière de sécurité et d'environnement énoncées dans la [Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada](#) et dans ses règlements connexes, tels que :

- [le Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche;](#)
- [le Règlement sur le personnel maritime;](#) et

### Mots clés :

**Les demandes de renseignements sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :**

1. Programme de conformité des petits bâtiments (PCPB)
2. Bâtiments de pêche
3. Notes d'orientation

AMSDF

Transports Canada  
Sécurité et sûreté maritime  
Place de Ville, Tour C  
330, rue Sparks, 11<sup>ème</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

**Contactez-nous au:** [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

- [le Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation](#)

Le Programme de conformité des petits bâtiments ainsi que sa nouvelle composante pour les petits bâtiments de pêche commerciale ont pour objectif d'aider les propriétaires et les exploitants à comprendre et à respecter les exigences légales applicables à leurs bâtiments. Bien que ce programme soit volontaire, le respect des exigences réglementaires est obligatoire.

Le programme se veut être un outil facile à utiliser. Il fournit des conseils à propos des exigences légales telles que :

- l'immatriculation du bâtiment auprès de Transports Canada;
- l'équipement de sécurité devant se trouver à bord;
- l'élaboration de procédures d'exploitation sécuritaire du bâtiment ainsi que des procédures à suivre en situation d'urgence;
- la qualification et la formation des membres de l'équipage.

### **Comment s'inscrire**

Vous pouvez inscrire votre bâtiment de pêche en utilisant la nouvelle application en ligne.

Alternativement, vous pouvez aussi utiliser une des méthodes suivantes :

1. Télécharger le [Rapport de conformité détaillé des petits bâtiments de pêche d'une jauge brute d'au plus 15 tonneaux \(RCD-FORMULAIRE : 85-0509\)](#) et le remplir électroniquement ou sur une copie imprimée

*ou*

2. Demander une copie du rapport de conformité détaillé pour les petits bâtiments de pêche à votre [bureau régional de Sécurité maritime de Transports Canada](#) ou par courrier et remplir celle-ci.

Pour vous aider à compléter le rapport de conformité détaillé, veuillez consulter les [Notes d'orientation pour les rapports de conformité détaillés des petits bâtiments de pêche d'une jauge brute d'au plus 15 \(TP 15356\)](#).

Vous recevrez par la suite une confirmation de l'inscription de votre bâtiment au programme ainsi qu'une vignette orange à apposer sur celui-ci indiquant qu'il est inscrit au programme.

Pour en savoir davantage sur ce programme, et [pour les explications sur l'inscription en ligne](#), veuillez visitez le [Programme de conformité des petits bâtiments](#).

Pour s'inscrire au programme : <https://wwwapps.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/4/SVCP-PCPB/fra/Compte/Connexion>